



L'an deux mille quinze, le vingt cinq avril deux mille dix neuf, à 18:30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire**.

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard DE CADENET, Françoise MORVAN, Bernard NICOLAS, Michel CORRE, Gwenaëlle GOUENNOU, Catherine BOTHUAN, Raymond-Jean LAURET, Michel PAUGAM, Nathalie BATHANY, Pascal JEULAND, Nathalie KERMEL, Stéphane MICHEL, Emilie LE MAITRE, François THOUROUDE, Haoua LE GALL, Gisèle LE GUENNEC, Joël LABAT, Gilles GRALL, Aude BURGER-CUZON, Laëtitia DOLLIOU, Claire LE VOT, Yvan LACHUER, Stéphane LE GALL, Claudine ORVOEN

Etaient absents :

Maryannick GUIVARCH

Etaient représentés :

Jean-Paul TOULLEC, Patricia JOLLY, Serge BORVON, François CORRE

Secrétaire de séance : Madame Françoise LOUEDEC

Compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2018

Le compte rendu du 27 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité

Compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2018

Le compte rendu du 20 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité

2019-04-01 KERDREVEL - Lotissement de Goarem An Eol - création d'une commission municipale d attribution des lots et approbation des critères et de la procédure d'attribution des lots

Par les délibérations n°2016-12-16 du 15 décembre 2016 et n°2018-12-26 du 20 décembre 2018, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager puis un permis d'aménager modificatif pour la tranche d'aménagement de la zone à urbaniser de Kerdrevel dite du lotissement de Goarem An Eol, opération d'aménagement urbain mixte publique-privée.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil décident :

- de dénommer « Goarem An Eol » la présente tranche d'aménagement de la zone à urbaniser dite de Kerdrevel,
- d'approuver les critères et la procédure d'attribution des 4 lots destinés aux primo-accédants ;
- d'approuver le principe de la création d'une commission municipale d'attribution des quatre lots libres de constructeurs de Goarem An Eol ;
- de désigner comme membres de cette commission les membres du conseil municipal suivants :



Dominique CAP	Maire de Plougastel-Daoulas
Bernard NICOLAS	Adjoint au Maire délégué à aux Finances et Administration générale
Jean-Paul TOULLEC	Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme
Françoise MORVAN	Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales
Claire LE VOT	Conseillère municipale
Conseiller de l'opposition	Stéphane LE GALL

- de déléguer au maire la compétence d'attribuer, par décision, les lots au vu de la notification de la couverture financière,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote

Conseillers présents	27
Conseillers représentés	4
Ayant voté pour	31
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-04-02 Foncier : acquisition du bien sis 2 rue Mathurin Thomas

L'acquisition relative à l'immeuble sis 2 rue Mathurin Thomas à Plougastel Daoulas s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du centre bourg. Cette acquisition est rendue nécessaire pour ne pas bloquer la Ville dans ses futurs projets de réaménagement global du centre bourg. Le prix de l'acquisition est de 130 000 € net vendeur. Les frais d'acquisition sont à la charge de la collectivité en sa qualité d'acquéreur.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil décident :

- D'approuver les dispositions qui précèdent,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés	4
Ayant voté pour	32
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

**2019-04-03 Désaffectation et déclassement du domaine public routier d'un délaissé de voirie route du Vergoz**

Ce terrain est un délaissé de voirie du domaine public routier qui ne nécessite pas de lancer une enquête publique. Par ailleurs il n'est plus aménagé pour la circulation ouverte au public. La demande porte sur une emprise totale de 30 m². L'emprise, aujourd'hui libre de toute occupation, est inaccessible au public car envahie par la végétation, et n'est plus utilisée pour la circulation. Aussi, dans le respect des dispositions de l'article L.112-8 du code de la voirie routière, la désaffectation matérielle de cette emprise a été portée à la connaissance des riverains de manière à permettre aux autres voisins de ce terrain d'exercer leur droit de priorité.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil décident :

- de constater la désaffectation d'une emprise de 30 m² jouxtant la route du Vergos au droit du terrain numéro de voirie 290,
- de prononcer le déclassement de cette emprise du domaine public,
- d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les documents y afférant.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés	4
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-04-04 Cession foncière chemin du Vergos**Exposé :**

Ce terrain est un délaissé de voirie du domaine public routier qui n'est plus aménagé pour la circulation ouverte au public. La demande porte sur une emprise totale de 30 m². Cette emprise, classée en zone UH au PLU, a préalablement été désaffectée et déclassée du domaine public.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil décident :

- de décider la cession au profit de Madame Raymonde COLIN d'une emprise de 30 m² (surface à parfaire par document d'arpentage) sise 290 route du Vergos pour un prix de 100 euros le m².
- d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les documents y afférant.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés	4
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.



2019-04-05 Approbation du bilan 2018 du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public et des programmes de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2019

Le contrat de proximité territoriale co-signé par la commune et Brest métropole pose les principes de fonctionnement de la proximité en matière de gestion de l'espace public.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil décident, d'approuver le bilan 2018 du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public et des programmes de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2019.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés.....	4
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-04-06 Avis de la Ville de Plougastel sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas (Ce document est consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie)

Le projet de PLU n'appelle donc pas d'observation.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.153-17 du code de l'urbanisme

Vu le projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté le 6 février 2019 par le conseil de communauté des communes du pays de Landerneau-Daoulas,

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil décident, de donner un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté le 6 février 2019 par le conseil de communauté des communes du pays de Landerneau-Daoulas.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés.....	4
Ayant voté pour.....	26
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	6

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.



2019-04-07 Construction d'un nouveau groupe scolaire à la Fontaine Blanche : approbation du plan de financement prévisionnel, demandes de subventions et d'un prêt auprès de la CAF

Par délibération en date du 24 mars 2016 le Conseil Municipal a approuvé les grandes lignes du programme de l'opération consistant en la construction d'un groupe scolaire comprenant une école élémentaire, une école maternelle et un ALSH.

Sur la base du programme approuvé par le Conseil Municipal, un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé. Le cabinet Coquard / Colleu / Charrier a été retenu pour mener à bien ce programme.

Au stade de l'APS et de l'APD des ajustements ont été effectués. La surface utile de 4 099 m² au stade concours atteint 4 385.30 m² au stade APD, l'estimation des travaux réactualisée par la maîtrise d'œuvre pour les lots de travaux est de 7 570 464 € HT.

Le marché de maîtrise d'œuvre fixe à 767 732.16 € HT le montant du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre, auquel s'ajoutent les missions complémentaires et l'OPC, soit un montant total de 853 032.16 € HT.

Diverses autres dépenses viennent s'ajouter au coût de l'opération, pour un montant de 237 707 € HT : frais de concours de maîtrise d'œuvre, frais d'études et de conseil, assurance dommages ouvrage,...

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessus
- de solliciter un prêt sans intérêt auprès de la CAF

- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de tout autre organisme financeur et à signer tous documents y afférent.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés	4
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

**2019-04-08 Attribution subvention sponsoring et subvention établissement scolaire spécialisé**

Antoine BOSSARD résidant à Plougastel-Daoulas et sportif de haut niveau de planche à voile depuis 2013 est membre d'entraînement du Pôle espoir voile de Brest. Afin de poursuivre ses projets sportifs, Antoine sollicite un partenariat de sponsoring ainsi qu'une aide financière.

L'unité d'enseignement « La maison des différences » à Landerneau sollicite une aide financière pour la participation aux frais de scolarité de 2 enfants résidant à Plougastel-Daoulas et scolarisés au sein de cet Institut d'Education Motrice.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder les subventions suivantes :

- 465 € pour Antoine BOSSARD
- 100 € pour l'unité d'enseignement « La maison des différences »

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés	4
Ayant voté pour	32
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-04-09 Notre-Dame de Paris : subvention exceptionnelle à la Fondation du Patrimoine

Le 15 avril 2019, un incendie a entièrement ravagé la « forêt » de Notre-Dame de Paris.

Au-delà de la dimension religieuse de l'édifice, ce monument historique du XIIe siècle, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, est avant tout un des symboles forts de la France, l'image de la France à l'étranger, et le monument le plus visité d'Europe.

La Ville de Plougastel-Daoulas entend soutenir les travaux de réparation de Notre-Dame de Paris, en versant une subvention exceptionnelle à la Fondation du Patrimoine.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil décident :

- de répondre favorablement à la collecte nationale.
- d'attribuer à la Fondation du Patrimoine une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 €.
- d'autoriser le maire à engager les crédits correspondants ainsi que toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération qui sera notifiée à la Fondation du Patrimoine.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés	4
Ayant voté pour	26
Ayant voté contre	3
S'étant abstenu	0
N'ayant pas pris part au vote	3

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.

Le groupe majoritaire vote pour (26), le groupe minoritaire s'abstient (3).

**2019-04-10 Renouvellement de la convention RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)**

Un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (R.A.S.E.D.) été créé en 1993 et installé à l'école du Champ de Foire à Plougastel-Daoulas. Il intervient sur les communes de GOUESNOU, du RELECQ-KERHUON et de PLOUGASTEL-DAOULAS. Les communes précitées conviennent de répartir équitablement ces charges entre elles au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans les établissements publics concernés.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil décident :

- d'approuver le renouvellement de la convention relative au RASED, ci-jointe, pour la période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2019, renouvelable dans la limite de 4 années, soit jusqu'au 31 décembre 2021
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et à engager les actions et crédits nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés.....	4
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-04-11 Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du port du Tinduff : désignation d'un nouveau membre

M. Jean URVOIS, a été élu Président de l'association des usagers du Tinduff lors du Conseil d'Administration de l'association le 20 mars 2019. Précédemment, la présidence était assurée par Mme Sylvie THOMAS.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver la composition du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du port du Tinduff, ainsi qu'il suit :
 - **Au titre du conseil municipal :**
 - M. Dominique CAP
 - M. Jean Jacques ANDRE
 - Mme Catherine BOTHUAN
 - M. Joël LABAT
 - Mme Claudine ORVOEN
 - **Au titre des professionnels de la mer et du nautisme :**
 - M. André LE GALL
 - M. Yann ROGER
 - **Au titre des plaisanciers :**
 - M. Jean URVOIS Président de l'association des usagers du Tinduff.
- d'autoriser le maire à engager toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés	4
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-04-12 Délégations prises en vertu de l'article L.2122-22

L'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à déléguer au maire, pour la durée de son mandat, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, certaines de ses attributions.

Les membres du conseil municipal prennent acte des décisions prises par délégation, depuis la dernière séance du conseil.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés	4
Ayant voté pour.....	0
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	32

Décision du Conseil Municipal : Le conseil prend acte

Le groupe majoritaire vote pour (0), le groupe minoritaire s'abstient ().